

AFFAIRE N° 44/13. - Utilisation par autorisation spéciale d'une plus-value provenant de l'octroi de mer pour doter divers chapitres de la section de fonctionnement.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande l'autorisation d'utiliser une plus-value provenant de l'octroi de mer pour doter divers chapitres de la section de fonctionnement par autorisation spéciale, savoir :

en recettes au chapitre 972 - article 7 580 une recette
complémentaire de 18 300 000

pour les chapitres ci-après :

943 - article 611 - Rémunérations personnel temporaire	2 500 000
article 615 - Rémunérations diverses	15 000 000
article 618 - Charges sociales	500 000
944 - article 611 - Rémunérations personnel temporaire	500 000

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.